

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt quatre juillet deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Molompize, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Jennifer DEVEZE, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHÉL, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe SARANT, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Claude CHANUT, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Bernard DELOSTAL, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Claude CHANUT pouvoir à Nadia TERREN, Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE, Bernard DELOSTAL pouvoir à Michel PORTENEUVE, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Thierry MATHIEU pouvoir à Xavier FURNAL, Philippe ROSSEEL pouvoir à Philippe LEBERICHÉL

Date et affichage de la convocation : 17 juillet 2025

Secrétaire de séance : Jennifer DEVEZE

Membres en exercice : 60

Présents : 32 – Pouvoirs : 7 – Votants : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Exercice des missions mobilité et gestion des déchets – Validation du plan de financement et sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Vert Ingénierie

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté adoptés par délibération n°2019-CC-81 en date du 14 novembre 2019 notamment en termes de mobilité et en matière des déchets ménagers et des déchets assimilés ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 ;

Vu le Contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) adopté le 18 juin 2021 et ajusté le 22 mai 2025 ;

Considérant que le Fonds Vert peut constituer une opportunité pour conforter l'ingénierie de Hautes Terres Communauté sur les sujets de la mobilité et de la gestion des déchets ;

Sur les actions mobilité, il est précisé les points suivants :

Rappelant le chantier n°9 du projet de territoire « offrir une mobilité alternative » ;

Vu la convention de délégation pour l'organisation des services « Mobilité » signée entre Hautes Terres Communauté et la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 19 janvier 2022 ;

Considérant que Hautes Terres Communauté met en œuvre une politique de mobilité dans le cadre d'une délégation de compétence consentie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur une durée de 5 ans, entre 2022 et 2027 ;

Considérant que les actions inscrites visent à répondre aux enjeux spécifiques de mobilité en zone rurale et de montagne à savoir forte dépendance à la voiture individuelle et isolement de certains publics. Pour répondre à ces enjeux, Hautes Terres Communauté a engagé en 2022 une feuille de route mobilité et développé divers services de mobilité qui sont opérationnels depuis 2024, incluant des transports réguliers saisonniers, des services de transport à la demande, des mobilités partagées, des mobilités actives, et un accompagnement au changement de pratique. Ces initiatives ont été soutenues par des dispositifs tels que « Avenir Montagne Mobilité » et « AVELO2 », qui ont notamment accompagné un poste de chargé de mission pendant 3 ans. Ces dispositifs arrivent à échéance à l'été 2025 ;

Considérant la nécessité de mener les travaux détaillés ci-dessous via une ingénierie dédiée à compter du 1^{er} septembre 2025 en ce qui concerne les missions mobilité et à compter du 1^{er} août 2025 en ce qui concerne les missions relatives au vélo ;

Considérant les réflexions nécessitant un appui en ingénierie avec un poste de chargée de mission « mobilité » et un poste de chargé d'opération vélo :

- **Service de transports réguliers saisonniers :**
 - o Engagement d'une réflexion collective sur l'ensemble de l'offre hivernale sur le secteur de la station du Lioran et dimension de nouveaux services
 - o Démarche similaire avec les navettes estivales dans le cadre de l'offre « Ligne du Volcan » et réflexions sur d'autres pôles d'attractivité du territoire
 - o Etude pour la mise en place de ligne d'intérêt local à partir des données de fréquentation du service de transport à la demande.
- **Service de transport à la demande de personnes :**
 - o Développement du service auprès des jeunes
 - o Etude de l'ouverture des possibilités de déplacements entre les secteurs définis mais également vers des pôles extérieurs du territoire (Brioude, Saint-Flour, Condat, etc.)
- **Services de mobilités partagées :**
 - o Expérimentation d'un service d'autopartage avec une autre station à Massiac
 - o Engagement de réflexion sur l'autopartage entre particuliers
 - o Accompagnement des entreprises du territoire sur l'enjeu du covoiturage des actifs
 - o Réflexions sur l'autostop organisé / covoiturage dynamique / ligne de covoiturage
- **Service de mobilités actives :**
 - o Mise en œuvre du Plan Vélo 2023-2027
 - o Appui à la mise en œuvre du projet d'aménagement « Liaison cyclable Alagnon » notamment sur le secteur central entre Molompize et Neussargues
 - o Développement d'un maillage d'itinéraires vélos sur le territoire
 - o Accompagnement de services vélos sur le territoire (borne de recharge, stationnement etc.)
 - o Mise en place de vélo écoles tout public
 - o Actions de sensibilisations et événementiels autour du vélo
- **Service de mobilités solidaires ;**
 - o Réflexions sur la faisabilité d'un covoiturage – copilotage solidaire sur le territoire en complémentarité de l'offre de transport à la demande et d'autopartage
- **Accompagnement au changement de pratique :**
 - o Création d'une opération « *Coaching Mobilité / Objectif Zéro Voiture Solo* » à destination de plusieurs foyers pour les accompagner dans leur changement de pratique
 - o Valorisation du au projet « Ecomobilité scolaire » avec l'école élémentaire de Neussargues et proposition d'accompagnement d'autres écoles sur le territoire

Sur le sujet de la gestion des déchets, il est précisé les points suivants :

Rappelant le chantier n°10 du projet de territoire « assurer une gestion raisonnée des ressources et des déchets » et plus particulièrement l'objectif 35 « optimiser une gestion des déchets vertueuses » ;

Considérant le travail engagé par Hautes Terres Communauté avec le SYTEC pour réduire les quantités enfouies en vue de maintenir les capacités d'enfouissement du casier le plus longtemps possible, les études stratégiques menées à l'échelle du SYTEC autour de la tarification incitative ;

Considérant les simulations techniques et financières portées à connaissance des élus dans le cadre de ces études autour de modalités de collecte de déchets différentes que celles actuellement déployées sur le territoire de Hautes Terres Communauté ;

Considérant les travaux menés depuis plusieurs mois avec le SMICTOM du Nord-Aveyron afin de partager leur expérience de mise en place d'une collecte des déchets en gestion tout flux ;

Considérant que la préparation de la mise en place de ce système de collecte nécessite une refonte totale de l'organisation actuelle ;

Précisant que les missions nécessaires à conduire pour faire aboutir ce projet d'évolution du mode de collecte sont les suivantes :

- Pilotage global de la démarche pour une ingénierie de projet sur les plans techniques, organisationnels, des ressources humaines, financiers, partenariaux, juridiques et communication en lien avec les élus, les acteurs et partenaires institutionnels ;
- Accompagnement de la communauté de communes et des communes dans les choix à arbitrer en termes de matériel, de ressources humaines, de marchés, de politique de communication, de zones d'implantation des équipements ;
- Assurer la coordination de la démarche en collaboration avec les différents services concernés ;
- Préparation et diffusion des éléments de communication à destination des habitants ;
- Identification des indicateurs de suivi et performance du service ;

Précisant que ces missions ne peuvent pas être conduites en interne à effectif constant et qu'il convient de recruter un chargé d'opérations pour une durée 24 mois pour accompagner la démarche d'évolution de la collecte en point d'apport volontaire tout flux afin de proposer et déployer une organisation au plus juste ;

Aussi,

Considérant que le Fonds Vert ingénierie permet de soutenir les démarches des collectivités afin qu'elles puissent s'adapter aux enjeux de transitions ;

Considérant le plan de financement suivant pour l'exercice des deux missions mobilité et gestion des déchets pour lesquelles un soutien financier permettrait de poursuivre et engager les mesures nécessaires pour le territoire ;

DEPENSES		Subvention Fonds Vert Ingénierie (Plafond de 20 000 € / an)
Poste CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉ du 01/08/2025 au 31/07/2026	42 000,00 €	20 000,00 €
Poste CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉ du 01/08/2026 au 31/07/2027	42 000,00 €	20 000,00 €
Poste CHARGÉ D'OPERATIONS VÉLO du 01/08/25 au 31/04/2026	32 000,00 €	15 000,00 €
Poste CHARGÉ D'OPERATIONS DECHET du 01/09/2025 au 31/08/2026	42 000,00 €	20 000,00 €
Poste CHARGÉ D'OPERATIONS DECHET du 01/09/2026 au 31/08/2027	42 000,00 €	20 000,00 €
FONDS VERT INGENIERIE SOLLICITÉ		95 000,00 €

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'exercice des missions mobilité et gestion des déchets tel que présenté ci-dessus ;
- **DE SOLICITER** une demande subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert à hauteur de 95 000,00 € pour l'exercice des missions susmentionnées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Jennifer DEVEZE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.